

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le 12 NOV. 2013

Réf. : D13025185



Monsieur le Président,

La ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) est un projet stratégique qui améliorera significativement les dessertes entre Paris, la vallée de la Seine et les grandes villes normandes en réduisant les durées de déplacement et en accroissant la fiabilité, la robustesse et les fréquences des liaisons, en cohérence avec le projet de Grand Paris.

Après un examen attentif des enjeux et notamment ceux de désaturation des grands nœuds ferroviaires, la Commission « Mobilité 21 » a proposé de séquencer la réalisation du projet et, dans ce cadre, de traiter dans un premier temps la section entre Paris-Saint-Lazare et Mantes ainsi que la traversée de Rouen par la création d'une gare nouvelle, et d'envisager la poursuite du reste du projet au-delà de 2030. En effet, ces deux secteurs concentrent aujourd'hui les plus fortes contraintes d'exploitation sur l'axe Paris-Normandie, diffusant largement leurs effets en termes de dégradation du niveau de service à l'ensemble des grandes lignes du nord-ouest de la France et des circulations régionales en Ile-de-France et au niveau de Rouen.

Ces deux sections, qui doivent être couplées à une section nouvelle entre Mantes et Evreux, assureront une amélioration significative des temps de parcours, de la régularité et du confort aussi bien des usagers des trains du quotidien que des voyageurs longue distance en Normandie et dans l'ouest de l'Ile-de-France. Elles contribueront en outre à une dynamique territoriale forte structurée autour de la vallée de la Seine.

Je souhaite donc qu'à la suite du débat public qui s'est achevé en février 2012, les études préalables à l'enquête d'utilité publique se poursuivent en visant la réalisation du projet en deux temps. La première priorité concernera les trois sections Paris – Mantes, le nœud de Rouen et sa nouvelle traversée de la Seine et Mantes – Evreux. Le reste du projet présenté au débat public connaîtra une réalisation dans un second temps.

En continuité avec l'organisation retenue pour la préparation de ce débat, j'ai demandé au préfet, délégué interministériel pour le développement de la vallée de la Seine, de bien vouloir présider un comité de pilotage qui sera constitué afin de suivre les travaux menés par le maître d'ouvrage.

Monsieur Jacques RAPOPORT
Président de Réseau ferré de France (RFF)
92 avenue de France
75648 PARIS CEDEX 132

Il réunira, comme pour la période précédant le débat public, les Régions de Basse-Normandie, de Haute-Normandie et d'Ile-de-France, les Départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise, de l'Eure, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche, les Villes de Paris, Rouen, Le Havre, Caen et Cherbourg, la direction générale des infrastructures de transports et de la mer, le syndicat des transports d'Ile-de-France, Réseau ferré de France, les représentants de l'Etat dans les trois régions, ainsi que tout représentant institutionnel dont le président du comité de pilotage jugera nécessaire de solliciter la présence.

Vous mettrez par ailleurs en place des dispositifs d'échanges et d'information adaptés pour l'expression des acteurs des territoires.

RFF devra conduire, dans un premier temps, les études portant sur les compléments à fournir à la suite du débat public en identifiant notamment les conditions de desserte de l'agglomération d'Evreux, afin de me permettre, au second semestre 2014, de déterminer le ou les scénarios sur lequel pourront être poursuivies des études visant à préciser le fuseau à l'ouest de Mantes, notamment dans la perspective de l'avancement concomitant des études concernant la section Mantes – Evreux avec celles concernant la section Paris-Mantes et le nœud de Rouen.

En parallèle, les conditions d'implantation d'une gare nouvelle à Rouen sur le site de St-Sever, la traversée nouvelle de la Seine et le raccordement sur la ligne classique seront également approfondies. Sur la partie francilienne, il sera nécessaire de préciser les conditions d'implantation des gares et leurs fonctionnalités, le fonctionnement de la gare St-Lazare ainsi que celui du nœud de Mantes aux différents horizons du projet.

La réalisation de gares nouvelles en Ile-de-France n'est pas envisagée en première priorité, indépendamment des mesures conservatoires qui devront être prises pour permettre une implantation future. S'agissant de la gare de La Défense, vous apporterez, dans le courant du deuxième semestre 2014, les éléments permettant d'éclairer le parti de desserte de cette gare, en fourche ou en ligne.

Au terme de l'ensemble de cette première phase d'études, à l'horizon fin 2016, le président du comité de pilotage proposera à mon approbation ses conclusions sur les zones de passage préférentielles pour les trois sections fonctionnelles prioritaires constituées par Paris-Mantes, le nœud de Rouen et sa traversée nouvelle de la Seine, et Mantes-Evreux. Je déciderai ensuite des conditions de poursuite des études jusqu'à l'enquête publique.

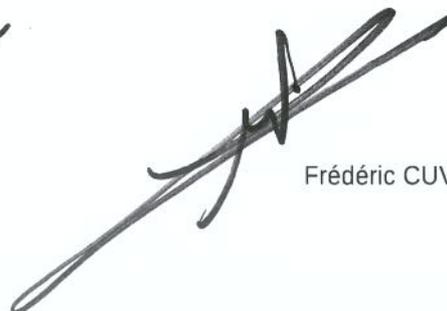
Pour assurer le financement à la fois des études préliminaires et des études de 1er niveau sur les trois sections prioritaires, le président du comité de pilotage s'assurera de l'accord des trois Conseils régionaux sur une répartition en trois tiers aux côtés de RFF et de l'Etat, dans la continuité des clés de financement retenues pour le débat public. Je souhaite que la première réunion du comité de pilotage se tienne d'ici la fin de l'année pour acter le bouclage du dispositif de financement des études et présenter le programme de travail arrêté pour 2014.

La négociation du financement des études de la LNPN devra intégrer le coût des mesures conservatoires nécessaires dans le cadre d'EOLE et préciser les engagements de chacun aux études et aux travaux. L'ensemble de ces financements sera intégré dans le cadre du prochain Contrat de Plan Interrégional Vallée de la Seine (CPIER).

La direction générale des infrastructures, des transports et de la mer ainsi que les trois directions régionales (DREAL Basse-Normandie et Haute-Normandie et DRIEA Ile-de-France) concernées par le projet fourniront toute l'assistance nécessaire au bon déroulement de cette mission.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Frédéric CUVILLIER